

Mardi 17 Novembre 2015 - n°63

Editorial - Assurer notre sécurité, première des libertés
- L'Observatoire de la biodiversité végétale en ville publie ses résultats
Elections régionales - Propagande numérisée pour les élections régionales

- Adoption de la PPL Droit à l'eau potable en Commission

Education - Social - Rapport de la sénatrice Caroline Cayeux sur les places d'accueil de la petite enfance
- Lutter contre l'inégalité des territoires en zones blanches

EDITORIAL



Assurer notre sécurité, première des libertés

Editorial de Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, Présidente de Villes de France et de Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, Président délégué de Villes de France

« Les événements de janvier 2015 et les attentats de ce vendredi 13 novembre, sont venus nous rappeler avec une extrême cruauté que l'un des premiers droits fondamentaux d'une société démocratique est sans doute la sûreté. Sûreté des personnes et des biens, sans laquelle la liberté de penser, de croire, d'écrire, de manifester, de posséder ou d'entreprendre ne serait plus possible.

Les attentats abjects qui ont marqué à nouveau notre territoire sont effectivement une atteinte à notre art de vivre, à notre culture, et plus globalement à notre vouloir-vivre ensemble. Mais en même temps, les réactions courageuses de témoins ou de victimes, ainsi que les élans de solidarité au niveau international, constituent autant de motifs de consolation et d'assurance dans notre modèle démocratique.

Passée cette période d'indignation légitime, les pouvoirs publics doivent aujourd'hui agir pour garantir la sécurité, droit fondamental présent dans notre Constitution depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Le Président de la République, évoquant le peuple français, ce « peuple courageux qui ne se résigne jamais », a annoncé devant le Congrès réuni ce lundi à Versailles, plusieurs mesures pour assurer la sécurité des Français.

Parmi celles-ci, la prolongation de l'état d'urgence pendant trois mois - au delà des 12 jours prévus par la loi du 3 avril 1955 - qui va être discutée au Parlement à la fin de cette semaine. Ce régime particulier permet au préfet - en lien indispensable avec le maire - la mise en place d'un couvre feu, l'institution de zones de protection, et la réalisation de perquisitions administratives. Le ministre de l'Intérieur peut de son côté prononcer des assignations à résidence de toutes personnes susceptibles de causer un trouble à l'ordre public.

Il va de soi que les élus de Villes de France sont prêts à s'impliquer pour assurer la sécurité des personnes et des biens. L'État et nos concitoyens peuvent compter sur les maires et les présidents d'intercommunalité pour animer et préserver les fondements de notre démocratie.»



L'Observatoire de la biodiversité végétale en ville publie ses résultats

Le 12 novembre, les résultats du premier Observatoire pour la Biodiversité Végétale en Ville ont été présentés à l'Hôtel de Ville de Paris, à l'invitation de Pénélope Komitès, adjointe à la maire de Paris, chargée des espaces verts, de la nature, et de la biodiversité. L'association *Pacte pour le Jardin*, en partenariat avec CDC Biodiversité, Ecocert et Villes de France, est à l'origine de cet Observatoire inédit. Les résultats de l'enquête mettent en évidence l'évolution en cours dans la manière dont les villes travaillent à préserver la biodiversité

végétale.

Historique de la démarche

Lors des élections municipales de 2014, l'association *Pacte pour le Jardin* avait interrogé les candidats dans les dix plus grandes villes de France et découvert à cette occasion que de véritables politiques jardin et espaces verts étaient élaborées et mises en œuvre en ville. L'idée de créer un Observatoire de la biodiversité végétale en ville est née de ce constat. Cet Observatoire se déploie sur une première séquence de trois ans : 2015 est une année expérimentale ; 2016 permettra d'approfondir les premiers résultats obtenus ; 2017 cherchera à élargir le champ de l'observatoire. Les premiers résultats seront aussi prochainement partagés sur le site de l'Observatoire national de la biodiversité. Cette année, il a été décidé de cibler dans la première enquête toutes les villes françaises de toutes les tailles de l'échantillon en question qui ont répondu à l'enquête. La population totale de ces communes et EPCI est de 8 425 148 habitants.

Premières conclusions majeures

Les villes élaborent et mettent en œuvre de véritables "politiques jardin et espaces végétalisés". Concrètement, 59% des communes ont engagé une démarche de connaissance de leur biodiversité végétale et 28% déclarent avoir réalisé un inventaire de cette biodiversité végétale, consultable auprès des services de la commune. Toutefois, seulement près de 3 communes sur 10 déclarent avoir adopté en conseil municipal une délibération sur la politique en matière de biodiversité végétale. Près de 40% des communes se sont engagées dans une démarche de potagers ou vergers conservatoires.

Axes d'intervention

Seulement un quart des répondants indique avoir une politique à l'égard des jardins de particuliers. Il s'agit notamment d'actions visant à préserver leur surface (pour 40% des réponses « oui ») et la moitié des répondants mène des actions auprès des particuliers pour favoriser la biodiversité animale et végétale. Aucune commune ou presque n'a pris d'arrêté d'interdiction de certaines essences dans les espaces privés, mais un tiers a engagé des actions concernant certaines essences. Près de 9 communes sur 10 déclarent compter des jardins collectifs (jardins familiaux à 75%, jardins partagés à 72%, jardins pédagogiques à 66%, jardins thérapeutiques à 29% et pour 23% des jardins d'insertion). A noter, quasiment 80% des répondants ont « réduit fortement l'utilisation des produits phytosanitaires », marquant une assez bonne anticipation de la nouvelle législation de la part des villes de plus de 10000 habitants. Deux répondants sur trois choisissent leurs espèces végétales pour leur résistance aux maladies ; et un sur deux pour leur fonction pollinisatrice. Les deux tiers des répondants s'approvisionnent uniquement en végétaux locaux ou régionaux. De manière plus évidente, la quasi-totalité des communes a mis en place des actions en faveur des insectes (95%). Des espaces labellisés existent sur le territoire de 39% des répondants (Refuges LPO, Label Ecojardin, Label Eve, Jardins de Noé, etc.).

Pour lire la [synthèse de l'enquête](#).

Pour accéder aux [résultats complets](#).

ELECTIONS RÉGIONALES



6 et 13
Décembre 2015

Propagande numérisée pour les élections régionales

A titre expérimental, le ministère de l'Intérieur a mis en place « un dispositif de publication sur internet des professions de foi et des bulletins de vote des listes de candidats » pour les différents scrutins dans le cadre des élections régionales et des assemblées de Corse, Guyane et Martinique. Ce dispositif est décrit dans un [mémento](#) à l'usage des candidats, publié en septembre.

Un site internet dédié pour l'accès à la propagande électorale

Visant à augmenter la participation et à améliorer l'information, les documents doivent être communiqués « sur un site internet dédié, accessible à tout moment et à partir de n'importe quelle connexion internet », qui sera disponible [ici](#) le 23 novembre. Ce dispositif, mis en œuvre par les préfetures de région, vient en complément des documents envoyés par voie postale et nécessite le

consentement des candidats.

Rapport sénatorial d'Hervé Marseille

Pour le sénateur (UDI), le numérique offre plusieurs opportunités permettant de limiter efficacement les dépenses liées aux élections. Le [rapport](#) propose de mettre un terme aux envois de bulletins de vote par voie postale et d'expérimenter la dématérialisation de la propagande électorale pour la présidentielle de 2017. Les dépenses liées à la propagande électorale représente « plus de la moitié de la dépense électorale totale en 2012 », selon le rapport. Parmi les autres propositions, la carte d'électeur, devant toujours être présentée avec la carte d'identité et servant essentiellement à communiquer le lieu du vote, pourrait être supprimée à titre expérimental. Hervé Marseille soutient par ailleurs la création d'un « répertoire national unique des électeurs », facilitant les procédures d'inscription, de radiation et évitant les doublons.

Une dématérialisation totale prévue pour 2017

A terme, le gouvernement pourrait décider de la dématérialisation totale de la propagande électorale pour l'élection présidentielle de 2017. Les propositions du rapport sénatorial pourraient être examinées lors du projet de loi de finances pour 2017 ou dans le cadre des propositions de loi de « modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle », portées par le député Jean-Jacques Urvoas. Les élections départementales de mars dernier avaient fait l'objet d'une expérimentation dans cinq départements (Allier, Aude, Loire-Atlantique, Savoie et Ille-et-Vilaine).



Adoption de la PPL Droit à l'eau potable en Commission

Le 4 novembre dernier, la proposition de loi visant à la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement, dont Michel Lesage, député des Côtes d'Armor, est le rapporteur, a été adoptée en Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale. De son côté, la commission de la réglementation du Comité National de l'Eau a notamment examiné le 10 novembre le texte en question, et un avis

consultatif du Comité National de l'Eau devrait être débattu lors de sa séance plénière du 15 décembre 2015.

Contexte de l'adoption de cette PPL

A l'origine, cette proposition a été élaborée par Michel Lesage avec l'appui d'associations comme la fondation France Libertés, mais aussi de collectivités ayant expérimenté la « *tarification progressive ou solidaire* ». Parmi ces dernières, les villes de Niort et de Libourne ont été citées. Ce texte devait être inscrit à l'ordre du jour de la semaine de l'Assemblée nationale du 23 au 27 novembre 2015 initialement. Mais la conférence des présidents a décidé de réserver ce texte pour la semaine de l'Assemblée qui commencera début février 2016. Néanmoins, le président de la Commission, Jean-Paul Chanteguet, a souhaité maintenir la discussion de ce texte en commission, en accord avec le rapporteur qui a effectué un grand nombre d'auditions, tant pour sa préparation que pour son examen. À l'issue du délai de dépôt, le secrétariat de la commission a enregistré cinquante-cinq amendements, essentiellement des amendements rédactionnels du rapporteur. Le texte issu des travaux de la commission a donc été beaucoup remanié.

Une obligation nouvelle pour les collectivités

L'article 1er rappelle les notions du droit à l'eau en les précisant et la nécessité de le mettre en œuvre en France de manière effective pour ceux qui ne sont pas raccordés et ceux qui consacrent une trop grande part de leurs revenus au paiement de leurs factures d'eau. L'article 2 reprend des préconisations formulées notamment par le rapport du Conseil d'État, « *L'eau et son droit* » en 2010 (cf. page 159). Il vise à obliger toutes les collectivités à installer et entretenir des points d'eau potable d'accès gratuit. Les collectivités de plus de 3 500 habitants devront disposer de toilettes publiques et celles de plus de 15 000 habitants devront prévoir l'accès à des douches.

Un financement par la taxe sur les boissons embouteillées

Les articles 3, 4, 5 et 6 portent sur le financement d'un outil nouveau : l'allocation forfaitaire d'eau à caractère préventif. Les réponses apportées jusqu'à présent par le législateur trouveraient, selon le rapporteur, « *leurs limites car elles ont avant tout un caractère curatif, par la prise en charge des impayés par les Centres communaux d'action sociale (CCAS) ou les Fonds de solidarité logement (FSL)* ». Le besoin est estimé entre 50 et 60 millions d'euros pour financer ces mesures. Un fonds de solidarité pour le droit à l'eau est institué au sein du « *Fonds national d'aide au logement* », afin de financer cette nouvelle allocation forfaitaire d'eau et les frais de gestion (article 5). Il est donc proposé que la redistribution des financements obtenus par le biais de la taxe sur les boissons embouteillées (eau et sodas). La proposition de la loi précise enfin que les recettes du fonds de solidarité soient constituées par une contribution sur les bouteilles d'eau de 0,5 centime d'euro par litre d'eau embouteillée vendue en France ou 1 centime d'euro par bouteille d'un litre et demi.

Accéder à la [PPL modifiée](#)

EDUCATION - SOCIAL



Rapport de la sénatrice Caroline Cayeux sur les places d'accueil de la petite enfance

Dans le cadre du PLFSS, examiné en novembre au Sénat, Caroline Cayeux, sénatrice-maire de Beauvais, présidente de Villes de France, a remis son rapport sur la branche Famille. Il pointe les retards en termes de créations de places d'accueil de la petite enfance et apporte des propositions sur l'accueil individuel et collectif. **Etat des lieux du nombre de places d'accueil**

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2013-2017 signée entre l'Etat et la CNAF fixe pour objectif la création de 275 000 solutions d'accueil supplémentaires sur ces années, dont 100 000 en accueil collectif, 100 000 en

accueil individuel et 75 000 en préscolarisation. Or, s'appuyant sur les conclusions des travaux du Haut Conseil de la famille, contestées par la Cnaf, le rapport souligne les retards particulièrement en termes d'accueil individuel avec moins de la moitié des places devant être créées chaque année pour atteindre l'objectif. Caroline Cayeux y voit la conséquence d'une signature tardive de la COG, des élections municipales de 2014 qui ont occupé l'agenda et de la conjoncture économique. Selon elle, « *la ponction opérée sur les ressources du fond national d'action sociale laisse peu de place à l'optimisme quant au rattrapage du retard accumulé* ».

Principales préconisations du rapport

Les solutions proposées portent notamment sur :

- la simplification de « *l'environnement normatif* » des établissements d'accueil des jeunes enfants,
- une révision des règles d'attribution de la prestation de service unique (PSU), qui pourraient défavoriser les petites structures,
- l'approfondissement des travaux sur la filière des métiers de la petite enfance
- l'établissement de référentiels communs pour les services de PMI (protection maternelle infantile) lors de la phase d'agrément des assistantes maternelles
- la mise en œuvre d'un mécanisme de tiers payant pour le complément mode de garde, actuellement en expérimentation.

Précisions rassurantes de la Cnaf

Jean-Louis Deroussen et Daniel Lenoir, respectivement président du conseil d'administration et directeur général de la Cnaf, auditionnés par la commission des affaires sociales du Sénat début octobre, ont rappelé l'arrivée prochaine des conclusions de la mission de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale des finances sur les charges de travail des CAF, mais aussi un travail sur la productivité qui devrait libérer 1 700 emplois. Cependant, une charge de travail devrait s'ajouter en 2016 avec la prime d'activité. Selon le directeur général, la sous-utilisation du budget du fond national d'action sociale s'explique par la durée nécessaire pour concrétiser une décision de création de place d'accueil. Il estime que le retard dans la création de places devrait être rattrapé d'ici 2016.



Lutter contre l'inégalité des territoires en zones blanches

Fin des zones blanches programmée Début novembre, la liste quasiment définitive des communes dépourvues de toute couverture mobile a été rendue publique. La couverture en 2G des 238 centres-bourgs des villes concernées devra être assurée d'ici fin 2016. Cette liste révèle une fracture numérique autour de quatre régions concentrant plus de la moitié des communes concernées (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie et Bourgogne), avec un accent sur les départements de l'Aude, de la Seine-Maritime et de l'Yonne. Dans le même temps, les régions de l'Île-de-France, du Centre et de l'Auvergne

sont les mieux couvertes. L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) pourra sanctionner les opérateurs ne respectant pas les délais. Les territoires ruraux bénéficieront d'un effort similaire avec plus de 2200 communes qui devront être couvertes en 3G/4G d'ici mi-2017. **Emmaüs Connect au service des collectivités en faveur de l'insertion** Lors de la Social Good Week de début novembre, l'association Emmaüs Connect a présenté le programme « *Connexions solidaires* », estimant que près d'un dixième de la population française cumule précarité numérique et sociale. Dans neuf villes dont Paris, Saint-Denis et Grenoble, un réseau d'intervenants sociaux issus des centres communaux d'action sociale, des CAF ou encore de Pôle emploi, orientent les personnes subissant une précarité numérique vers l'association. Cette dernière forme également des acteurs de l'action sociale et met en place la plateforme numérique « Clicnjob » pour les jeunes en difficulté d'insertion, avec l'objectif d'accompagner un million de jeunes sur la période 2016-2018.